Avis du Consulat General de France a Montreal.

SERVICE MILITAIRE.

APPELES DE LA CLASSE 1900.

Les jeunes gens de nationalité française, nés ou résidant au Canada, qui auront atteint l'âge de vingt ans accomplis avant le 1er janvier 1901 et qui sont appelés par conséquent à participer au tirage au sort de l'année prochaine classe 1900, sont invités à faire connaître, par écrit ou verbalement, à la Chancellerie du Consulat Général de France dans la Puissance du Canada, leurs noms, prénoms, date et lieu de naissance, avec la désignation du dernier domicile de leurs parents en France.

Ils auront soin d'indiquer les motifs de dispense qu'ils auraient à faire valoir, notamment en ce qui concerne l'application de l'article 50 de la loi de recrutement du 15 juillet 1889, aux termes duquel "En temps de "paix, les jeunes gens qui, avant "l'âge de 19 ans révolus, ont "établi leur résidence à l'étranger, "hors d'Europe, et qui y occup- "eront une situation régulière, "pourront sur l'avis du Consul "de France, être dispensés du "service militaire, pendant la "durée de leur séjour à l'e- "tranger."

A cet effet, ces jeunes gens devront produire un certificat dont le modèle sera fourni, sur leur demande, par la Chancellerie du Consulat Général de France, 99 rue St. Jacques à Montréal.

Ils auront à faire connaître également s'ils désirent subir au Canada la visite médicale prescrite par les règlements; et dans ce cas, ils devront adresser une demande en autorisation aux Préfets de leurs départements respectifs, soit directement, soit par l'intermédiaire du Consulat Général de France.

Toutes les indications dont il est fait mention au présent avis devront parvenir au Consulat Général avant le 15 octobre 1900, au plus tard.

DISPENSES DES CLASSES ANTERIEURES

Les jeunes gens des classes antérieures à celle de 1900 déjà admis au bénéfice de l'article 50 ci-dessus rappelè, sont invités, dans leur intérêt, à faire établir sans retard le certificat annuel, destiné à constater qu'ils n'ont pas cessé de remplir les conditions exigées pour profiter de la dispense dont il s'agit. Ces attestations doivent être remises à la Chancellerie du Consulat Général de France avant le 15 septembre de la présente année.

Les jeunes gens qui n'auraient pas rempli cette formalité, en temps utile seront, par ce seul fait, déchus de la dispense, et susceptibles d'être appelés sous les drapeaux.

Est ce un Canard?

On vient de découvrir à Genéve une femme qui a des attaques de somnanbulisme les plus étranges; c'est ainsi que pendant son sommeil magnétique elle raconte les aventures qui lui seraient arrivées au temps d'existences antérieures, quand elle vivait dans l'antiquité et enfin sous Louis XVI.

Des spécialistes du spiritisme et ceux des phénomènes magnétiques se sont réunis et ont dressé des rapports d'où il résulte que cette femme dans son sommeil parle un langage inconnu qui serait celui parlé dans la planète Mars.

Quand la dormeuse parle de son incarnation hindoue, elle s'exprime en arabe et en sanscrit quoiqu'éveillée elle ne connaisse pas un mot de cette langue.

Toutes ces révélations mettent le monde des médiums parisiens à l'envers et on nous annonce pour prochainement des démonstrations sensationnelles.

Attendons les, patiemment.



Claims Miniers dans le Territoire du Yukon.

AVIS est par les présente donné, que tout claim minier, entier ou fractionnaire, appartenant à la Couronne dans le territoire du Yukon, sera offert en vente à l'encan publique à Dawson, par le Commissaire de l'Or, le deuxième jour de Juillet 1900.

Vingt pour cent du prix d'achat doit être payé au Commissaire de l'or à Dawson le jour de la vente et le reste dans le delai de trente jours de cette date.

Il n'y aura aucune restriction quant au nombre de claims qui pourront être vendus à toute personne ou Compagnie en possession d'un Certificat Libre de Mineur; mais aucun claim hydraulique ne sera compris dans la vente.

Désque le prix d'achat aura été versé en entier, les entrées pour les claims seront accordées en concordance avec les prescriptions pour les reglements des placers miniers, alors en force, excepté qnand aux prescriptions concernant le jalonnement des claims, et les claims vendus n'en resteront pas moins soumis aux règléments sur les placers miniers.

L'arpentage des claims vendus sera fait par le Departement à une date aussi rapprochée que possible et les claims devront comprendre tout terrain que l'arpenteur du gouvernement pourra delimiter par arpentage en accord avec tels réglements, qui pourront être faits à cet égard; et la dècision du Commissaire de l'Or à ce sujet devra être finale et décisive.

Au cas où pour quelque raison il semblera impossible au Commissaire de l'Or de donner titre et possession d'aucun claim vendu a la dite vente publique, le Commissaire de l'or remboursera le montant payé au jour de la vente et aucune réclamation ne pourra être entrée contre la Couronne, concernant le défaut de delivrance de titre ou possession.

Une seconde vente à l'encan, sous les mêmes conditions précitées aura lieu à Dawson le deuxieme jour d'Aout 1900. pour tous les claims non vendus à la vente publique du 2 de Juiliet 1900 ou de tout autre claim qui a cette époque serait devenu propriété de la Couronne, d'apres les réglements à cet égard.

PERLEY G. KEYES,
Secretaire.

Departement de l'Interieur,
Ottawa, 21 Fevrier, 1900.

Manitoba S. Eastern Ry.

HORAIRE—A partir du 6 Mars 1900.

Mardi	Lundi Vendredi,	Jeudi, Samedi.	Stations.	Jeudi, Samedi.	Lundi, Vendredi.	Mercredi.
8 30	8 30	8 30	St. Boniface	16 20	18 45	16 20
9 00	9 00	9 00	Lorette	15 45	18 15	15 45
9 20	9 20	9 20	Dufresne	15 15	17 50	15 15
10 00	10 00	10 00	St. Anne	14 45	17 30	14 45
10 20	10 20	10 20	Steinback	14 25	16 45	14 10
10 40	10 40	10 40	LaBrpque.	14 10	16 10	13 30
11 20	11 20	11 20	Marchand	13 30	15 30	15 55
11 50	11 50		Sandilands		15 00	10 00
12 10	12 10		Woodbridg		14 00	8 00
13 00	13 00		Summit			
13 50			Vassar			
14 50			Sprague			
17			Track End			

Depart Winnipeg à 8 hrs. chaque jour exceptė Dimanche et Mercredi.

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

PAUL SALA

Le populaire marchand de Vins, vient de transporter son magasin pour cause d'agrandissement de ses affaires.

546 MAIN ST.

Environ 100 verges Nord de son ancienne place.

DE L'AUTRE COTE DE LA RUE

La même attention est donnée aux commandes petites ou grandes.

ON PARLE FRANCAIS, ANGLAIS, ALLEMAND.

PAUL SALA,
Maintenant 546 Main St.
Telephone 241.

Northern Pacific Ry.

A St. Paul
Minneapolis
Duluth et stations
Est et Sud.

A BUTTE
HELENA
SPOKANE
SEATTLE
TACOMA
PORTLAND
CALIFORNIE
JAPON
CHINE
ALASKA
KLONDIKE
ANGLETERRE
EUROPE
AFRIQUE

Prix du transport des passages au Manitoba, 3 cent du mille livres de billets pour 1000 milles à 2½ mille en vente chez tous tous les agents.

J. T. McKENNEY, City Pas. Agt., Winnipeg.
H. SWINFORD General Agent, Winnipog.
CHS. S. FEE, et G. P. & T. A., St. Paul,

HORAIRE OCNDENSÉ

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago Toronto, Montréal, Spokane, Takoma, Victoria, San Francisco..............
Départ quotidien...... 1.45 p.m
Arrivée quotidienne... 1.05 p.m

BRANCHE DU PORTAGE.

Portage La Prairie et points intermediaires..........................
Laisse Lundi Merc. et Vend. 4 20 p.m.
Arrive Lundi Merc. et Vend, 1 10 p.m.
Laisse Mardi Jeudi et Sam. 4 20 p.m.
Arrive Mardi Jeudi et Sam, 10 25 a.m.

BRANCHE MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon; aussi Souris River branch, Belmont to Elgin ....
Laisse lundi, mercredi, vendredi.... 10.40 a.m
Arrive mardi, jeudi samedi........ 4.40 a.m